

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article681>



Les modalités de mise en oeuvre

- Grande difficulté scolaire - Présentation -



Publication date: vendredi 30 juin 2023

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

► Le projet de l'élève

L'équipe éducative aide chaque élève à construire progressivement son projet d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle et sociale

L'enseignant de référence de chaque division définit et réajuste les objectifs prioritaires du projet de formation de l'élève, inscrits dans le livret de compétences.

Une évaluation régulière et continue des compétences de l'élève doit permettre de mesurer les acquis de chaque élève.

En fin de classe de 3ème, les élèves peuvent se présenter au Certificat de Formation Général (CFG).

► Le projet de la SEGPA, de l'EREA

Le directeur adjoint de la SEGPA, sous l'autorité du chef d'établissement, coordonne les actions de l'ensemble de l'équipe pédagogique. La coordination des actions pédagogiques et la réalisation des synthèses s'effectuent lors de réunions régulières des enseignants

Elles permettent de mesurer l'évolution des potentialités des élèves en s'attachant particulièrement à la progression de la maîtrise des compétences définies dans le socle commun.

Au cycle d'adaptation, les évaluations nationales (français et mathématiques) constituent des point d'appui en début d'année.

Au cycle central, les référentiels de CAP, repères pour le CFG, structurent l'enseignement.

Au cycle d'orientation, les périodes de stages en entreprise limitent les semaines de classe dont il faut tenir compte dans la progression annuelle

Les élèves de SEGPA bénéficient d'un enseignement dans un domaine particulier : la Vie Sociale et Professionnelle (VSP). Cet enseignement leur permet d'acquérir des connaissances dans les domaines suivants :

* Entreprise et vie professionnelle

* Consommation

* Santé

► Le secteur éducatif de l'EREA/LEA

Il a pour missions :

* le développement des activités socio-éducatives

* l'éducation à la citoyenneté

Les modalités de mise en oeuvre

- * l'éducation aux loisirs et développement des activités sportives

- * l'accompagnement du processus d'insertion professionnelle

- * la gestion du projet individuel de formation dont l'éducateur référent sera garant

- * le développement des activités culturelles et artistiques

- * la pratique des études dirigées et du soutien scolaire

- * le développement des relations avec l'environnement de l'institution (associations, collectivités territoriales, entreprises...)